

ADMINISTRATION GENERALE

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ DE FERMETURE DU SKATEPARK ET DU CITY STADE

N° 2020-409

Le Maire de Bayeux,

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu l'article 42 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire;

Considérant que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les habitants sont confinés à leur domicile afin de lutter contre la propagation de la Covid-19 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publique ;

ARRÊTE



Article 1^{er} – Les sites suivants sont fermés au public à compter du 27 novembre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre :

- Le skate park, sis boulevard Eindhoven ;
- Le Terrain Multisport, sis avenue de la Vallée des Prés,
- Le Terrain Multisport d'Argouges, sis rue de Beauvais,
- Le Terrain Multisport de Saint Jean, sis allée des Catalpas,
- Le Terrain Multisport du square du Bois de Boulogne.

Article 2 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de Bayeux, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-sept novembre deux mil vingt.

 Le Maire

Patrick GOMONT

Hôtel de ville-19 rue laitière-BP21215-14402 Bayeux Cedex-tél.02 31 51 60 60-fax 02 31 51 60 70
WWW.bayeux.fr

Le Maire de Bayeux :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de la publicité prévue par les textes.